

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 05 septembre 2017 à 20h45.

Rabastens, le 30/08/2017
Le Maire,

Présents:

Pierre VERDIER - Daniel BARRAQUE - Danièle BOROT - Paul BOZZO - Albert BRAS - Sarah CAMPREDON - Aude CAPELLI - Jean-François CARIVEN - Françoise CATHALA - Jean-François COZZOLINO - Jacqueline FELZINES - Jean-Guy LECLAIR - Christian LE GRAND - Marie-Martine MANIAGO - Bernard MONTFRAIS - Marie MONNIER - Bernard MONTLIVIER - Jean-Paul RUFFIO - Christian TABOURIN - Stéphanie SARRADE - Annie VIGNERAC

Représentés :

Madame Dominique MOUCHET ayant donné procuration à Jean-François COZZOLINO
Madame Marie-Pierre ROBERT ayant donné procuration à Marie-Martine MANIAGO
Madame Sabine ARTUSO ayant donné procuration à Danièle BOROT
Monsieur Alain BREST ayant donné procuration à Françoise CATHALA
Monsieur Ludivine PAYA DELMON ayant donné procuration à Christian LEGRAND
Madame Cécile DERREVEAUX ayant donné procuration à Jacqueline FELZINES
Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné procuration à Paul BOZZO
Monsieur Guy DELHAYE ayant donné procuration à Pierre VERDIER

Secrétaire de séance : Aude CAPELLI

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11/07/2017

1- Point sur la rentrée scolaire 2017

2- Finances

2.1- Fonds de soutien emprunts à risques : Reconduction du dispositif d'aide dérogatoire

2.2- Attribution subventions aux associations

2.3- Travaux Notre Dame du Bourg: demandes de subventions

3- Dossier effondrement des berges: Plan communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

4- Convention mise à disposition du personnel communal à la communauté d'agglomération

5- Point CCAS

6- Point sur l'intercommunalité

7- Point sur les travaux

Questions diverses

Le procès- verbal du conseil municipal du 11/07/2017 est adopté par 28 voix pour et 1 abstention Stéphanie SARRADE.

1- Point sur la rentrée scolaire 2017

Monsieur le Maire rappelle que la compétence scolaire est assurée par la Commune au travers de la convention de gestion relative aux affaires scolaires et péri-scolaires avec la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Danièle BOROT qui indique à l'assemblée que la rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, une réunion de rentrée s'est tenue avec l'ensemble du personnel enseignant et éducatif, l'ambiance était positive.

498 élèves sont accueillis au complexe scolaire Las Peyras:

353 élémentaires et 145 maternelles

19 classes : 12 élémentaires et 7 maternelles (dont 1 CP)

Pour information 80 nouveaux inscrits cette année. 19 enfants nouveaux inscrits ont accepté de s'orienter vers d'autres écoles: 4 à Grazac et 15 à Couffouleux,

Les élèves sont en moyenne 27 par classe.

La nouvelle organisation de la semaine scolaire n'a pas semblé poser de problèmes.
 Madame Stéphanie SARRADE souhaite savoir si des fins de contrats aidés ont posé des problématiques pour l'organisation de la rentrée.
 Monsieur le Maire indique qu'à ce jour il n'y a pas de fins de contrat imminentes.
 Monsieur le Maire souhaite indiquer que depuis 3 ans une réunion est faite avec l'ensemble des équipes pédagogiques, cette année aucune problématique n'est remontée pendant ce temps d'échange.
 Des ajustements horaires sont à prévoir afin que les élèves de l'école Las Peyras puissent utiliser le Passe-Pont.
 Au Collège Gambetta, des aménagements ont été réalisés pour permettre le stationnement des bus le long du Square Fernand Fargues pour des raisons de sécurité.
 De nouveaux aménagements sont en cours au Collège Puységur pour un accès plus sécurisé par l'impasse jouxtant le Collège.

2- Finances

2.1- Fonds de soutien emprunts à risques : Reconduction du dispositif d'aide dérogatoire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique que par délibération du 01/02/2016 la commune avait sollicité l'aide du fonds de soutien dans le cadre du dispositif dérogatoire prévu à l'article 6 du décret modifié n° 2014-444 du 29 avril 2014 permettant une prise en charge partielle des intérêts dégradés pour une période de trois ans à compter de la date du dépôt de dossier pour le prêt n° 218102200-D001-C001 259668 SFIL.

Conformément à la décision du comité national d'orientation et de suivi du 28 janvier 2016 et à l'arrêté du 22 juillet 2015 modifié, le bénéfice du dispositif dérogatoire de prise en charge partielle des intérêts dégradés peut être prorogé par période de trois ans jusqu'au terme des contrats et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2028, date de clôture définitive du fonds de soutien.

Pour ce faire, la commune doit en faire la demande expresse dans les six mois précédant l'expiration de la période de trois ans à compter du dépôt de la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour le(s) prêt(s) suivants :

N° MIN 259668EUR001 (Score Gissler 3E)

2.2- Attribution subventions aux associations

Monsieur le Maire indique que sur avis favorables des commissions vie quotidienne du 30 août et finances du 04 septembre 2017, il est proposé au conseil municipal de verser les subventions suivantes aux associations ainsi qu'il suit :

Association	Montant attribué 2017	Type versement
Association rabastinois en transition	400 €	Subvention exceptionnelle: dans le cadre de la fête de l'économie
ALMA (Association de lutte contre les maladies animales)	180,74 €	Cotisation
Les amis du patrimoine de Raust	150 €	Pour le fonctionnement de l'association
Les amis de Vertus	150 €	Pour le fonctionnement de l'association
Pour l'église de St Géry	150 €	Pour le fonctionnement de l'association
L'île aux Parents	200 €	Subvention exceptionnelle : Manifestations dans le cadre du soutien à la parentalité
Vox musica	500 €	Subvention exceptionnelle: accueil des adhérents résidants à Rabastens

Concernant la subvention à l'association Vox Musica (qui propose des cours de batterie), Madame Annie VIGNERAC regrette qu'un appel à candidature n'ait pas été lancé pour le recrutement d'un professeur pour l'école de musique.

Monsieur le Maire indique que si la commune n'a pas assez d'inscrits aux cours de batterie, il n'y aura pas d'embauche de personnel supplémentaire. La commune adaptera la prestation selon le nombre d'inscrits.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de budget supplémentaire pour l'école de musique.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**

- approuve le montant attribué aux associations selon le tableau tel que présenté par Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements correspondants.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'il est proposé comme les années précédentes de verser 10 000 € au CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à **l'unanimité** la proposition énoncée par Monsieur le Maire.

2.3- Travaux Notre Dame du Bourg: demandes de subventions

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sarah CAMPREDON qui indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de Notre Dame du Bourg, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 40 % auprès de la DRAC pour le nettoyage et l'entretien du beffroi estimé à 9 000 €.

Sur avis favorable de la commission finances du 04 septembre 2017, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire :

- à déposer la demande de subvention auprès de la DRAC pour le nettoyage et l'entretien du beffroi
- à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire indique que sur avis favorable de la commission finances du 04 septembre 2017, il est proposé de l'autoriser à solliciter les co-financeurs DRAC, Région et Département pour le Dossier de Consultation aux Entreprises dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame du Bourg.

Le montant total du DCE est évalué à 62 400 € HT, et se décline ainsi qu'il suit:

Eléments de mission DCE	Montant
APS (avant projet sommaire)	7 200,00 € HT
APD (avant projet définitif)	9 600,00 € HT
PRO (études de projet)	38 400,00 € HT
ACT(assistance pour la passation des contrats de travaux)	7 200,00 € HT
Total	62 400,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire :

- à déposer les demandes de subventions auprès de la DRAC, Région et Département pour la réalisation du Dossier de Consultation aux Entreprises dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame du Bourg.
- à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3- Dossier effondrement des berges: Plan communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui indique à l'assemblée que dans le cadre du dépôt de dossier de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques

Majeurs Naturels, la commune (délibération du 31/05/2017) a accepté de lancer une réflexion quant à l'élaboration du PCS et du DICRIM, l'Etat demande un engagement de la Commune à réaliser ce Plan Communal de Sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

L'analyse des risques porte sur l'ensemble des risques connus auxquels la commune est exposée. Elle s'appuie notamment sur les informations recueillies lors de l'élaboration du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département, les plans de prévention des risques naturels prévisibles ou les plans particuliers d'intervention approuvés par le préfet, concernant le territoire de la commune.

Après analyse des différentes offres reçues et sur avis favorable de la commission finances du 04 septembre 2017 Monsieur le Maire propose de confier la mission à l'association ECTI dont l'engagement est le suivant :

Accompagner la Commune de RABASTENS dans l'établissement de son PCS dont les travaux reposeront sur:

- 1- la réalisation du DICRIM
- 2- la réalisation des différents ordinogrammes
- 3- le recensement des populations à risque
- 4- le recensement des moyens (humains, matériels et locaux d'hébergement)
- 5- l'établissement des circuits d'alerte et d'informations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** accepte de confier la mission d'appui pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde à l'association ECTI.

4- Convention mise à disposition du personnel communal à la communauté d'agglomération Reporté

5- Point CCAS

Madame Danièle BOROT indique que le CCAS est très sollicité pour des demandes de logements sociaux ainsi que pour des domiciliations.

Le plan canicule a été réactivé et a permis de contacter les personnes les plus fragiles.

Une commission CCAS est prévue avant la fin du mois de septembre.

6- Point sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire indique que la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges doit rendre son rapport pour le 30/09. Les communes devront ensuite délibérer.

Le nom de la Communauté d'agglomération n'a pas encore été acté.

7- Point sur les travaux

L'aménagement du rond point aux abords du Faubourg Saint Michel

Point à temps impasse du Port Bas

Peinture passages piétons + cours d'école

Réfection muret abreuvoir

Manutention pour les festivités durant tout l'été + Tour de France.

Concernant le montant des travaux engagés sur le plan de circulation, les dépenses s'élèvent à 27 500 € auxquels devraient se rajouter 4 000 € de dépenses supplémentaires pour la signalétique.

Quant aux travaux réalisés par une entreprise rue du Faubourg Saint Michel dont fait mention Madame Annie VIGNERAC, ils sont inclus dans les investissements réalisés sur le Faubourg Saint Michel et ne sont pas liés au plan de circulation.

Madame Annie VIGNERAC demande si des travaux sont prévus à l'école (climatisation).

Monsieur le Maire précise qu'effectivement des travaux sont prévus (alarme, mise en sécurité de l'école), ils relèvent de travaux d'investissement et sont donc décidés et programmés par la Communauté d'agglomération même si certains chantiers sont encore suivis par les services techniques de la ville par le biais de conventions de prestation de service.

La commune peut faire remonter des demandes et les besoins mais ne prend à sa charge que ce qui relève de petits travaux de fonctionnement.

Madame Annie VIGNERAC demande si les 300 000 € versés par l'assurance (indemnisation des mal-façons de l'école) ne pourraient pas servir aux investissements à venir.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été totalement transparente vis à vis de la Communauté d'Agglomération à ce sujet, en effet, les 300 000 € ont été versés à la Commune 3 mois avant le transfert de la compétence scolaire de la Commune vers la Communauté d'Agglomération.

La Commune doit faire face à des travaux découlant des mal-façons des entreprises depuis une douzaine d'années pour réparer et palier aux différentes problématiques liées à ces mal-façons. Les 300 000 € versés par l'assurance par rapport au préjudice viennent compenser toutes les dépenses que la commune a dû assumer.

La procédure judiciaire est toujours en cours, c'est maintenant la Communauté d'Agglomération qui a repris le dossier et qui va poursuivre la procédure puisque l'école fait maintenant partie du patrimoine de la Communauté d'Agglomération. La commune n'est plus compétente pour faire des investissements dans le domaine du scolaire.

Pour information la Commune de Rabastens a déposé une demande de subvention pour la sécurisation du complexe scolaire, dans ce cas, c'est la Communauté d'Agglomération qui percevra cette subvention dès lors que cette dernière aura fait réaliser les travaux correspondants.

Madame Annie VIGNERAC demande le tableau des effectifs suite au transfert des compétences intervenus.

Monsieur le Maire propose de présenter le tableau des effectifs lors de la prochaine séance du conseil municipal. C'est un point à l'ordre du jour du conseil d'agglomération.

Madame Annie VIGNERAC demande s'il est possible d'installer une poubelle en bas de l'escalier chemin du Moulin à Vent

8- Questions diverses

Le lancement du Club des Mécènes aura lieu le 20 septembre prochain.

Chaque personne concernée et signalée à la mairie a reçu une information relative à la parution de l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse, la date limite pour déclarer aux assurances est fixée au 10 septembre.

Pour information, le Département a adressé un courrier pour signaler qu'il solliciterait la commune s'il devait intervenir au titre d'actions de lutte anti-vectorielle.

Le marquage du Chaucidou a été réalisé ce jour sur le pont.

Une moissonneuse a démoli plusieurs mètres du parapet du pont ce début de semaine, le pont a été sécurisé sur la zone endommagée, les services de gendarmerie recherchent le propriétaire de la machine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.